



ATTESTATION DE SURFACE DE PLANCHER

A joindre au dépôt du permis de construire

SAINTE-JAMME-SUR-SARTHE - Lotissement « Le Parc » (72)

(Justification des droits à construire)

Art.421-3.5 du code de l'urbanisme

Je soussigné Monsieur Anthony DROUIN, co-gérant, atteste que :

La surface de Plancher nette maximale autorisée sur le lot N° 2 du lotissement dénommé ci-dessus est la suivante :

➤ Superficie du terrain : 414 m²

Surface de plancher	279 m ²
---------------------	--------------------

CERTIFICAT D'ACHEVEMENT

SAINTE-JAMME-SUR-SARTHE - Lotissement « Le Parc » (72)

(Justification des droits à construire)

Art.421-3.5 du code de l'urbanisme

Je soussigné Monsieur Anthony DROUIN co-gérant de BGBD AMENAGEMENT atteste que :

Que les équipements desservant le lot 2 « Le Parc » à SAINTE-JAMME-SUR-SARTHE (72) sont achevés

Fait aux Ponts de Cé,
Le 18 juillet 2019

Le Maître d'Ouvrage

FONCIER AMENAGEMENT

SARL BGBD au capital de 1 600.00 euros

5-1A Chemin de la Brosse

49130 LES PONTS DE CE

Siret 492 799 358 00014